

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE LE LUNDI 7 AOÛT 2017 À COMPTE DE 19H00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES DU CONSEIL ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de la séance;
3. Explications au sujet de l'adoption du 2^e projet de règlement n° 2017-05 relatif aux usages conditionnels;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

Sont présents : M. le maire Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est absent : Monsieur le conseiller, Jean-Maurice Fortin.

Est également présente : Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une contribuable est présente.

M. le maire souhaite la bienvenue à la personne présente et ouvre la séance à 19 h 00.

2. CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE

Mme Ginette Bergeron informe la personne présente en ce sens qu'une copie du projet de règlement faisant l'objet de la présente séance publique a été remise à chacun des membres du conseil municipal et que les avis publics requis ont été affichés dans le journal local ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 12 juillet 2017.

3. EXPLICATIONS AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-05 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

M. Philippe-Denis Richard explique le règlement 2017-05 quant à sa teneur et aux conséquences de son adoption.

Il informe également la personne présente en ce sens que ce règlement est soumis au processus référendaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

M. le maire remercie la personne pour sa présence et sa contribution aux discussions et lève la séance à 19h06.

**Yvon Laramée,
Maire**

**Ginette Bergeron,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**